

La très mystérieuse

« Analyse de la situation financière de la commune de Linas par les services de l'État »

Dans notre lettre d'information distribuée fin juin dans toutes les boîtes aux lettres (en ligne sur notre site www.oxygene-linas.fr), nous vous racontions le début de cette étrange histoire. Lors de la séance du conseil municipal du 3 septembre 2014, les élus d'une des deux listes minoritaires (*liste « Linas avant tout »*) évoquent l'existence de cette analyse et demandent à ce qu'elle soit communiquée à tous les élus.

Le maire de Linas, François Pelletant, **répond qu'à sa connaissance aucun document de ce type n'a été transmis à la commune.** Nous prenons donc contact avec la comptable du Trésor Public à Montlhéry, rédactrice potentielle d'un tel document, pour lui demander ce qu'il en est.

Elle nous confirme **qu'elle a bien rédigé une analyse financière rétrospective sur 3 ans de la commune de Linas, d'une vingtaine de pages, transmis le document au maire de Linas en juillet 2014 et passé 2 heures avec lui à le commenter.** Mais elle nous informe **qu'elle ne peut communiquer cette analyse qu'avec l'autorisation du maire de Linas. Lequel, rappelons-le, nie avoir connaissance du document !** Autorisation de nous communiquer l'analyse est néanmoins demandée par la trésorière de Montlhéry au maire de Linas, qui la refuse... Par ailleurs notre demande de communication adressée directement à la mairie de Linas se heurte à un mur de silence.

Nous avons donc saisi la Commission nationale d'Accès aux Documents Administratifs (la CADA), institution spécialement créée pour garantir le droit d'accès de tout citoyen à la plupart des documents administratifs. **La CADA a délivré son avis en juin 2015 : aussi bien le maire de Linas que la trésorière de Montlhéry doit communiquer cette analyse financière à tout citoyen qui la demande.** Suite à cet avis, nous avons réitéré notre demande auprès de nos deux interlocuteurs : **les deux maintiennent leur refus malgré l'avis de la CADA**, une posture pour le moins inédite, qui nous contraint à saisir le Tribunal Administratif pour demander à ce que la loi soit respectée.

Cette histoire suscite **une interrogation** : que contient donc cette analyse de la situation financière de la commune pour que le maire de Linas commence par nier son existence, puis refuse ensuite avec autant d'acharnement qu'elle soit communiquée, contre l'avis même de la CADA ?

Et un constat : une fois de plus le maire de Linas entraîne la commune dans **un rapport de force judiciaire inutile, sans aucun intérêt pour la collectivité**, comme il l'a fait pour tenter d'obtenir son permis de construire privé contre l'avis des Bâtiments de France, ou la prise en charge par la commune de ses frais de justice personnels (voir notre dernière lettre d'information). Affaire à suivre sur notre site.

Mireille Cuniot-Ponsard.